Municipalité de
Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 17 septembre 2026, les règlements suivants:

- ***Règlement #399-1 abrogeant le programme de crédit de taxes dans le secteur industriel***
- ***Règlement #479 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville***
- ***Règlement #480 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ces règlements entreront en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 24 septembre 2026.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière